



FORMULAIRE 51-101 F1

**RELEVÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES
ET AUTRE INFORMATION CONCERNANT
LE PÉTROLE ET LE GAZ
AU 31 MARS 2015**

RAPPORT SQX-2015-03

TABLE DES MATIÈRES

1.	DATE DU RELEVÉ	1
2.	DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES	1
3.	HYPOTHÈSES DES PRIX	1
4.	VARIATION DES RÉSERVES	1
5.	AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LES RÉSERVES	1
6.	AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE PÉTROLE ET GAZ	2
6.1	TERRAINS ET PUIITS DE PÉTROLE ET DE GAZ	2
6.2	TERRAIN SANS RÉSERVES ATTRIBUÉES	4
6.2.1	Permis	4
6.2.2	Obligations statutaires	10
6.3	CONTRATS À LIVRER	11
6.4	AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LES COÛTS D'ABANDON ET DE REMISE EN ÉTAT	11
6.5	HORIZON FISCAL.....	11
6.6	FRAIS ENGAGÉS	12
6.7	ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT	13
6.7.1	Introduction.....	13
6.7.2	Permis Bas St-Laurent/Gaspésie	13
6.7.3	Permis des Basses-Terres du Saint-Laurent.....	19
6.7.4	Activités en cours et prévues.....	22

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du puits Canbriam Farnham n° 1 (A-271).....	3
Figure 2 : Permis de Squatex au Québec	5
Figure 3 : Permis de Squatex dans le Bas St-Laurent/Gaspésie	6
Figure 4 : Permis de Squatex dans les Basses-Terres du Saint-Laurent (BTSL).....	8
Figure 5 : Carte de localisation des lignes sismiques, des sondages 2011 à 2014 sur les permis de Squatex dans le BSL/Gaspésie.....	14
Figure 6 :Section sismique SQX-2005-01 interprétée passant par Massé N° 2	18
Figure 7:Cibles de forage et programme sismique prévu au programme d'exploration	19
Figure 8 : Localisation des lignes sismiques de Squatex et du puits Canbriam Farnham N° 1 sur les permis de Squatex dans les Basses-Terres.....	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Permis dans le Bas St-Laurent-Gaspésie.....	7
Tableau 2: Permis dans les Basses-Terres du Saint-Laurent	9
Tableau 3 : Dépenses d'exploration par région 2014-2015.....	12
Tableau 4: Lignes sismiques acquises dans le BSL et Gaspésie	15
Tableau 5: Lignes sismiques acquises dans les Basses-Terres du St-Laurent.....	20

1. DATE DU RELEVÉ

Ce relevé des données relatives aux réserves et autres informations concernant le pétrole et le gaz a été complété le 16 juin 2015. La date d'effet de l'information fournie est le 31 mars 2015 et la date d'établissement de l'information fournie est le 16 juin 2015.

Il se base sur toutes les données et rapports de la société, sur divers documents publics accessibles via le site d'information du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) du Québec ainsi que sur des publications géologiques relatives aux régions étudiées.

2. DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES

En date du 31 mars 2015, la compagnie ne produit pas d'hydrocarbures. Aucune réserve de pétrole et gaz n'a été identifiée jusqu'ici sur les permis d'exploration de Squatex.

3. HYPOTHÈSES DES PRIX

Sans objet.

4. VARIATION DES RÉSERVES

Sans objet.

5. AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LES RÉSERVES

Sans objet.

6. AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE PÉTROLE ET GAZ

6.1 TERRAINS ET PUIITS DE PÉTROLE ET DE GAZ

Squatex détient un intérêt sur un puits de pétrole et de gaz au Québec soit le puits Canbriam Farnham N^o 1 (A-271) localisé près de Farnham sur le permis de recherche 2009RS298 au sud-est de Montréal (voir Figure 1) dans la région des Basses-Terres du Saint-Laurent. Le forage exécuté en 2009 a atteint une profondeur totale de 2507 mètres. Le puits a traversé une épaisse séquence de Lorraine avant de toucher l'Utica à 1987 mètres et le Trenton à 2332 mètres. Des indices de gaz ont été observés et le puits a été complété. Les partenaires ont décidé à l'automne 2011 d'abandonner le puits. Un premier bouchon de ciment a été injecté dans le puits. Le MERN a émis à Squatex une autorisation de fermeture définitive le 15 décembre 2014 et celle-ci pourra être complétée. Au 31 mars 2015, les travaux de fermeture ne sont toujours pas complétés. Canbriam conserve l'obligation au nom de Squatex de l'abandon du puits. Les représentants du MERN ont visité le site de forage le 7 août 2014 et aucune contamination et émanation de gaz n'ont été observées. Les représentants du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) l'ont fait le 8 octobre 2014 et le constat fut similaire. La tête de puits est toujours en place.

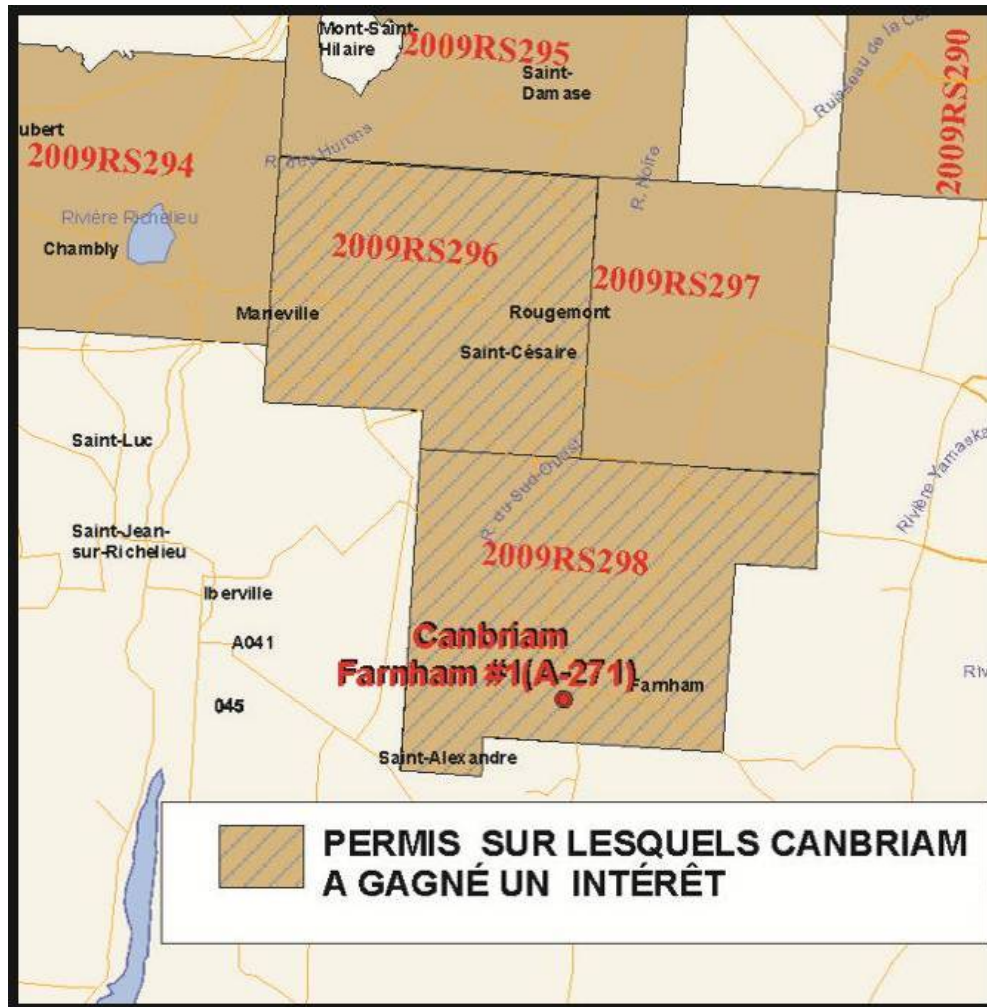


Figure 1 : Localisation du puits Canbriam Farnham N° 1 (A-271)

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, un autre puits stratigraphique, Squatex Massé N° 2 a été foré en 2014. Il a été implanté dans la région de Mitis au sud de Mont Joli, sur le permis 2009PG556, près du sondage précédent cimenté et abandonné, Squatex Massé N° 1. Le puits qui a rencontré des indices importants de gaz et de pétrole a atteint 1970 mètres de profondeur et a été suspendu pour être évalué en 2015.

Au cours de 2014, les représentants du MERN ont effectué des visites sur les sites des forages Massé N^o 1 et N^o 2, sur celui du sondage Sayabec N^o 1 foré en 2013, sur ceux des deux puits forés en 2011 (Portage N^o 1 et La Rédemption N^o 1) ainsi que sur les sites des sondages peu profonds réalisés en 2010. Aucune contamination ou trace d'hydrocarbure n'a été observée.

6.2 TERRAIN SANS RÉSERVES ATTRIBUÉES

6.2.1 Permis

Les permis de Squatex sont tous localisés au Canada, dans la province de Québec, sur terre. Ils sont tous situés sur la rive sud du fleuve St-Laurent dans 2 régions distinctes et couvrent un total de 656 093 ha (Figure 2).

Ces permis émis le 1^{er} septembre 2009 devaient pouvoir rester en vigueur jusqu'au 31 août 2019 à condition de satisfaire aux exigences de base tel que stipulées par la loi des mines ou de ses règlements; c'est-à-dire le paiement des rentes et l'exécution des travaux statutaires minimum requis tel que la loi le stipulait au 31 mars 2015. Comme nous le verrons à la fin de cette section (6.2.1), une loi (Loi 18), qui est entrée en vigueur le 13 juin 2011, a décrété que le titulaire du permis est exempté d'exécuter les travaux requis en vertu de la Loi sur une période maximale de 3 ans (13 juin 2014) afin de pallier au problème inhérent au dépôt du rapport de la commission créé suite au rapport du BAPE sur les gaz de shale qui va effectuer l'étude environnementale stratégique (EES). Étant donné qu'au 13 juin 2014 les études par le BAPE n'étaient pas terminées, la fin de la période d'exemption des travaux a été reconduite pour une période indéfinie.

Petrolympic Ltd détient depuis 2008 un intérêt de 30 % sur tous les permis de Squatex.

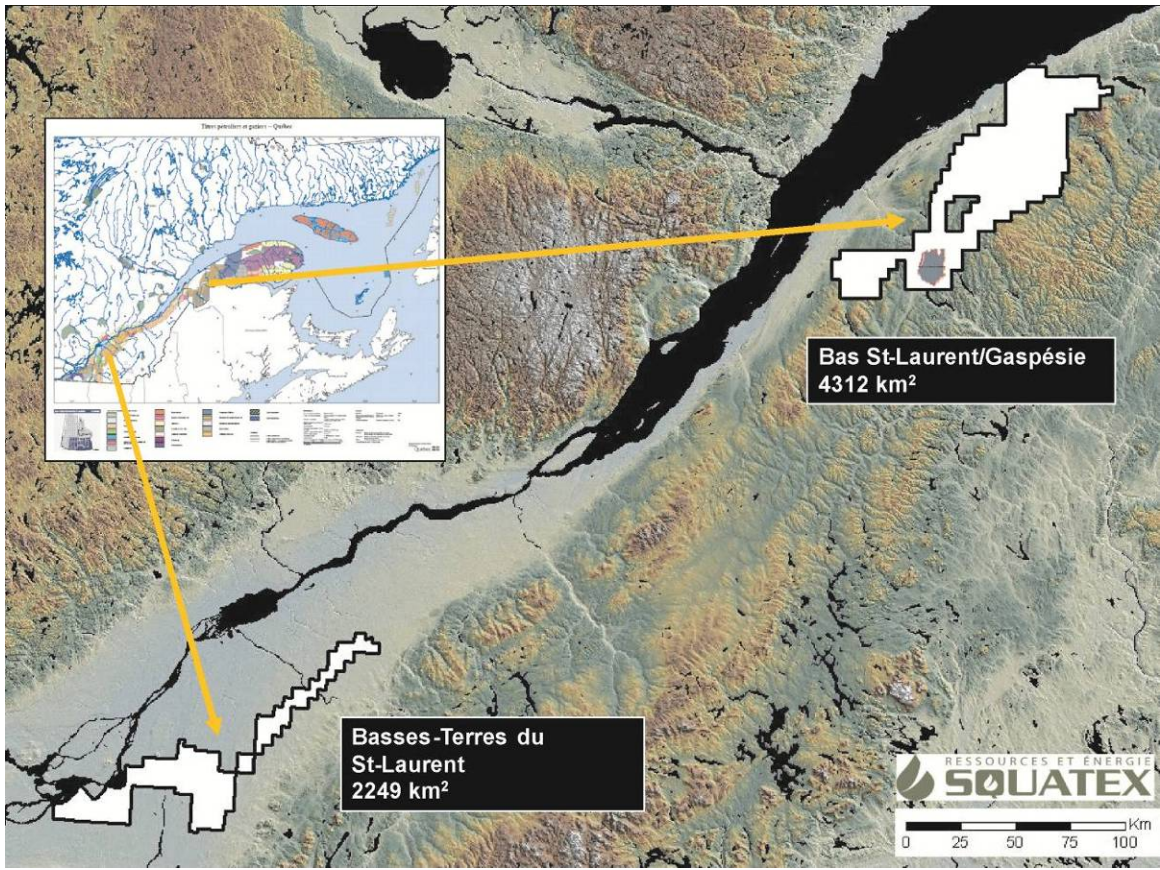


Figure 2 : Permis de Squatex au Québec

Un premier bloc de permis se trouve dans le Bas St-Laurent/Gaspésie entre le Témiscouata et la Matapédia (Figure 3). Les permis couvrent une surface de 431 160 ha (301 812 ha net). Le Tableau 1 indique les numéros de permis, la date de renouvellement ainsi que la superficie totale en hectares du permis.

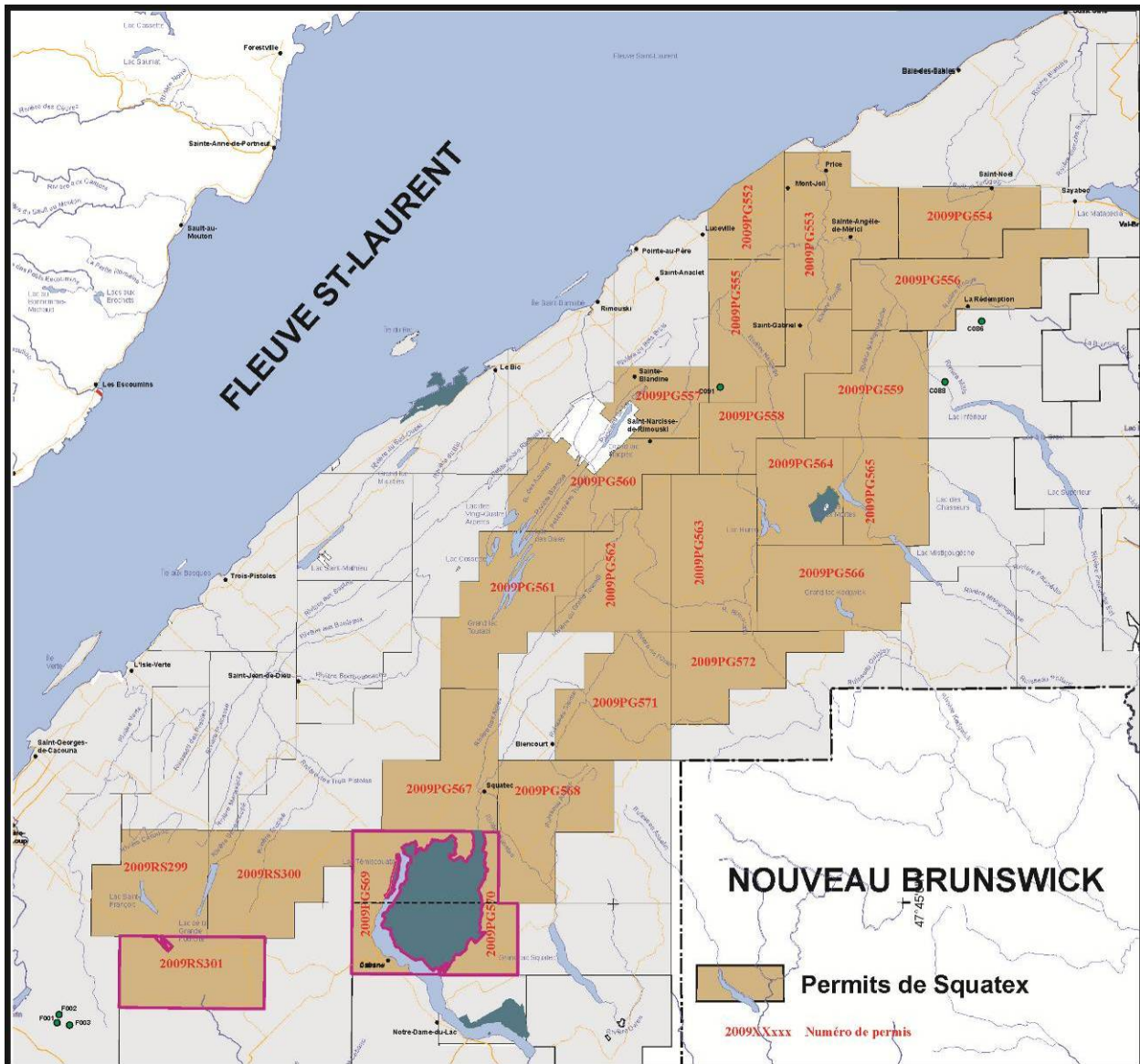


Figure 3 : Permis de Squatex dans le Bas St-Laurent/Gaspésie

Tableau 1: Permis dans le Bas St-Laurent-Gaspésie

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (Ha)
2009RS299	01/09/2015	18 975
2009RS300	01/09/2015	20 704
2009RS301	01/09/2015	17 136
2009PG552	01/09/2015	10 267
2009PG553	01/09/2015	23 068
2009PG554*	01/09/2015	15 150
2009PG555	01/09/2015	16 438
2009PG556*	01/09/2015	23 666
2009PG557	01/09/2015	9 894
2009PG558	01/09/2015	19 420
2009PG559	01/09/2015	18 737
2009PG560	01/09/2015	19 817
2009PG561	01/09/2015	24 435
2009PG562	01/09/2015	19 847
2009PG563	01/09/2015	22 573
2009PG564	01/09/2015	14 377
2009PG565	01/09/2015	15 370
2009PG566	01/09/2015	21 454
2009PG567	01/09/2015	20 631
2009PG568	01/09/2015	20 668
2009PG569	01/09/2015	13 497
2009PG570	01/09/2015	7 608
2009PG571	01/09/2015	20 951
2009PG572	01/09/2015	16 477
Sous-total		431 160

*Région Gaspésie

La figure 4 montre les permis localisés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent (BTSL). On peut y distinguer deux blocs de terrains dont le premier se trouve à l'est de Montréal dans une zone située entre Longueuil, St-Hilaire et Farnham au sud. Le deuxième bloc consiste en une bande qui occupe un territoire situé au sud de l'autoroute 20 entre les permis précédents et Victoriaville. Ces permis couvrent une superficie totale de 224 933 ha (voir Tableau 2).

Suite à un affermage et le forage d'un puits effectué par Canbriam à l'été 2009, ce dernier a acquis un intérêt de 60% de la surface jusqu'au toit du Trenton sur un bloc de 8000 ha chevauchant les permis 2009RS298 et 296. Donc, sur ce bloc, la part restante d'intérêt entre la surface et le toit du Trenton de Squatex est de 28% et celui de Petrolympic Ltd de 12%. La partie plus profonde de ce bloc, ainsi que tout le reste des permis, demeure à 70% à Squatex et 30% à Petrolympic Ltd.

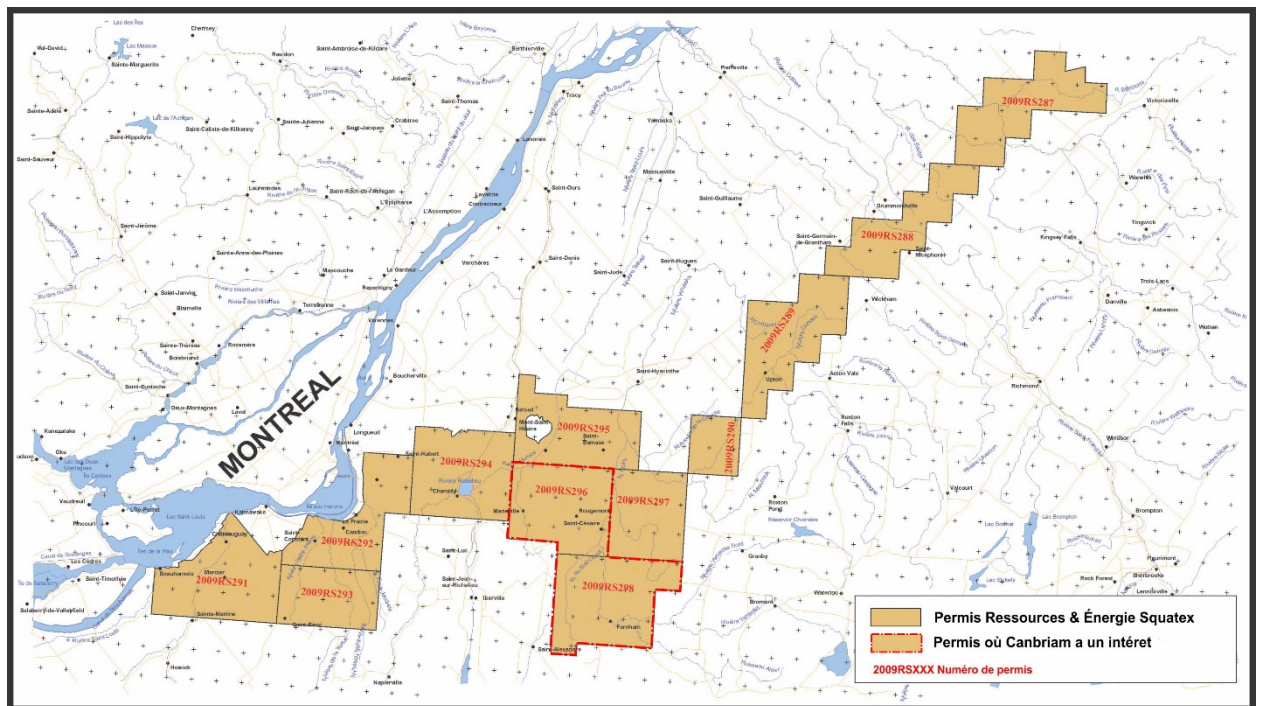


Figure 4 : Permis de Squatex dans les Basses-Terres du Saint-Laurent (BTSL)

Tableau 2 : Permis dans les Basses-Terres du Saint-Laurent
PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (Ha)
2009RS287	01/09/2015	20 871
2009RS288	01/09/2015	17 990
2009RS289	01/09/2015	20 909
2009RS290	01/09/2015	7 248
2009RS291	01/09/2015	22 447
2009RS292	01/09/2015	18 827
2009RS293	01/09/2015	14 580
2009RS294	01/09/2015	21 664
2009RS295	01/09/2015	19 316
2009RS296 (partie)	01/09/2015	20 339 *
2009RS297	01/09/2015	16 342
2009RS298 (partie)	01/09/2015	24 400 *
Sous-total		224 933

*60% d'intérêts entre la surface et le Toit du Trenton sur un bloc de 8,000 Ha ont été transférés conjointement par Squatex et Petrolympic Ltd selon l'Entente à Canbriam sur ces deux permis. Squatex conserve 70% en-dessous du Toit du Trenton.

PERMIS À 28% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT LAURENT (BTSL) (DE LA SURFACE AU TOIT TRENTON):

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (Ha)
2009RS296 (partie)	01/09/2015	20 339
2009RS298 (partie)	01/09/2015	24 400
Sous-total		8,000 de 44 739

Suite aux réunions publiques organisées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), maintenant le MDDELCC, qui se sont déroulées à l'automne 2010, un rapport a été déposé en février 2011. Il recommandait la formation d'un Comité d'Évaluation environnementale stratégique (CEES). Ce dernier a remis son rapport en février 2014. Par la suite, le gouvernement a confié au BAPE le mandat pour mener des consultations publiques afin de connaître le pouls de la population sur les conclusions et recommandations de cette étude. Un rapport a été déposé en novembre 2014 et concluait que, suite aux consultations, il n'est pas démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les BTSL avec la technique de fracturation serait avantageuse pour le Québec. Une Évaluation environnementale stratégique (EES) est en cours. Un rapport d'étape a été déposé en mars 2015 qui contient un bilan des connaissances pertinentes. Il sera suivi par l'acquisition de connaissances additionnelles, de consultations publiques et de la rédaction d'un rapport final à la fin de l'automne 2015. En conséquence, tant que les règles ne sont pas définies, il est évident qu'aucun travail d'envergure ne sera effectué sur les permis par Squatex et ses partenaires d'autant plus qu'il est présentement difficile de trouver des sources de financement.

Afin de pallier le problème inhérent au délai de la date de la remise du rapport de la commission, une loi (loi 18) a été déposée en juin 2011. Elle dispensait le titulaire de permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain de l'obligation d'exécuter les travaux requis en vertu de la Loi sur les Mines jusqu'à la date déterminée par le ministère, laquelle n'excédait pas le 13 juin 2014. Étant donné que les études par le BAPE n'étaient pas terminées, la loi 5 sanctionnée le 13 juin 2014 a décrété que la période d'exemption des travaux sera prolongée jusqu'à une date ultérieure laquelle sera déterminée par le gouvernement. La période de validité du permis demeure donc suspendue.

À la fin de la période d'exemption, la date d'échéance du permis sera reportée à la fin de la période d'exécution des travaux qui resteront à courir après la levée de la suspension.

6.2.2 Obligations statutaires

Comme cité précédemment à la section 6.2.1, la loi 18, votée le 13 juin 2011 et la loi 5 votée le 13 juin 2014 dispensent des obligations de travaux jusqu'à une date ultérieure, laquelle sera déterminée par le gouvernement.

Les permis d'exploration de Squatex pourront rester en vigueur jusqu'en 2023 ou ultérieurement à condition de satisfaire aux exigences de base, soit le paiement des rentes et l'exécution des travaux statutaires minimums. Les rentes annuelles actuelles exigées sont présentement de 0,101\$/ha pour les 5 premières années, puis de 0,505\$/ha pour les 5 années suivantes. Elles seront majorées lorsque cette période de suspension des travaux sera terminée passant respectivement à 0,50\$ et à 1,50\$/ha, montants qui seront indexés annuellement pour tenir compte du taux d'inflation. La valeur des travaux minimums pour conserver les terrains sont présentement de 0,50\$/ha la première année avec une augmentation de 0,50\$/an jusqu'à l'année 5 (2,50\$/ha). Par la suite, pour les 5 années restantes, les montants exigés sont les mêmes qu'à l'année 5. La totalité des montants excédentaires dépensés au cours de l'année pourront être transférés l'année suivante pour les 5 premières années, mais seulement 50% de ceux-ci pourront l'être pour les 5 années restantes. Comme pour les rentes, ces montants seront majorés. Le MERN annoncera ultérieurement les modalités.

6.3 CONTRATS À LIVRER

Sans objet.

6.4 AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LES COÛTS D'ABANDON ET DE REMISE EN ÉTAT

Ces coûts d'abandon ont été et seront assumés par les partenaires Squatex, Petrolympic Ltd et l'opérateur Canbriam Energy Inc.

6.5 HORIZON FISCAL

Sans objet.

6.6 FRAIS ENGAGÉS

Les frais des travaux d'exploration de Squatex pour l'exercice courant se terminant le 31 mars 2015, soit les carottages géologiques, interprétations et compilations géologiques et géophysiques ont tous été attribués en travaux statutaires sur les permis dans les Basses-Terres du St-Laurent et dans le Bas St-Laurent/Gaspésie. Au cours du dernier exercice, un total de 1 081 281 \$, comprenant les travaux (1 035 354 \$) ainsi que les rentes de permis (45 927 \$), a été investi par Squatex dans les deux régions. La majeure partie de ce montant a été affectée dans les projets du Bas St-Laurent/Gaspésie, soit 1 027 678 \$. Ainsi, avec son partenaire Petrolympic Ltd, c'est une somme de 1 541 959\$ qui a été investie au cours de la dernière année d'opération.

Le tableau 3 résume les frais engagés par Squatex entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Tableau 3 : Dépenses d'exploration par région 2014-2015

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'EXPLORATION PAR RÉGIONS DU 1 AVRIL 2014 au 31 MARS 2015 (HORS TAXES)						
TYPE DE FRAIS	Rentes	Travaux géol+géoph	Consultants géol+géoph	Hon. Prof.	TOTAL DES TRAVAUX D'EXPLORATION	TOTAL DES DÉPENSES
RÉGION	BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE					
CUMULATIF ANNUEL TOTAL	30 618 \$	672 143 \$	252 117 \$	72 800 \$	997 060 \$	1 027 678 \$
RÉGION	BASSES-TERRES DU ST-LAURENT					
CUMULATIF ANNUEL TOTAL	15 309 \$	- \$	1 894 \$	36 400 \$	38 294 \$	53 603 \$
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLORATION	45 927 \$	672 143 \$	254 011 \$	109 200 \$	1 035 354 \$	1 081 281 \$

6.7 ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT

6.7.1 Introduction

L'activité principale de Squatex a consisté jusqu'à maintenant à effectuer des travaux et études qui ont pour objectifs d'évaluer le potentiel gazier et pétrolier du territoire couvert par ses permis d'exploration en vue de découvrir et d'éventuellement produire des réserves d'hydrocarbures.

6.7.2 Permis Bas St-Laurent/Gaspésie

Squatex a acquis depuis 2002 un domaine minier important dans le Bas St-Laurent/Gaspésie totalisant, au 31 mars 2015, une superficie de 431 160 ha dont 301 812 hectares nets pour Squatex. La figure 5 montre le périmètre des permis, la localisation des lignes sismiques acquises sur le terrain depuis 2002 par Squatex, les lignes achetées du ministère et les sondages effectués de 2011 à 2014. Le tableau 4 contient la liste complète des lignes sismiques acquises par Squatex.

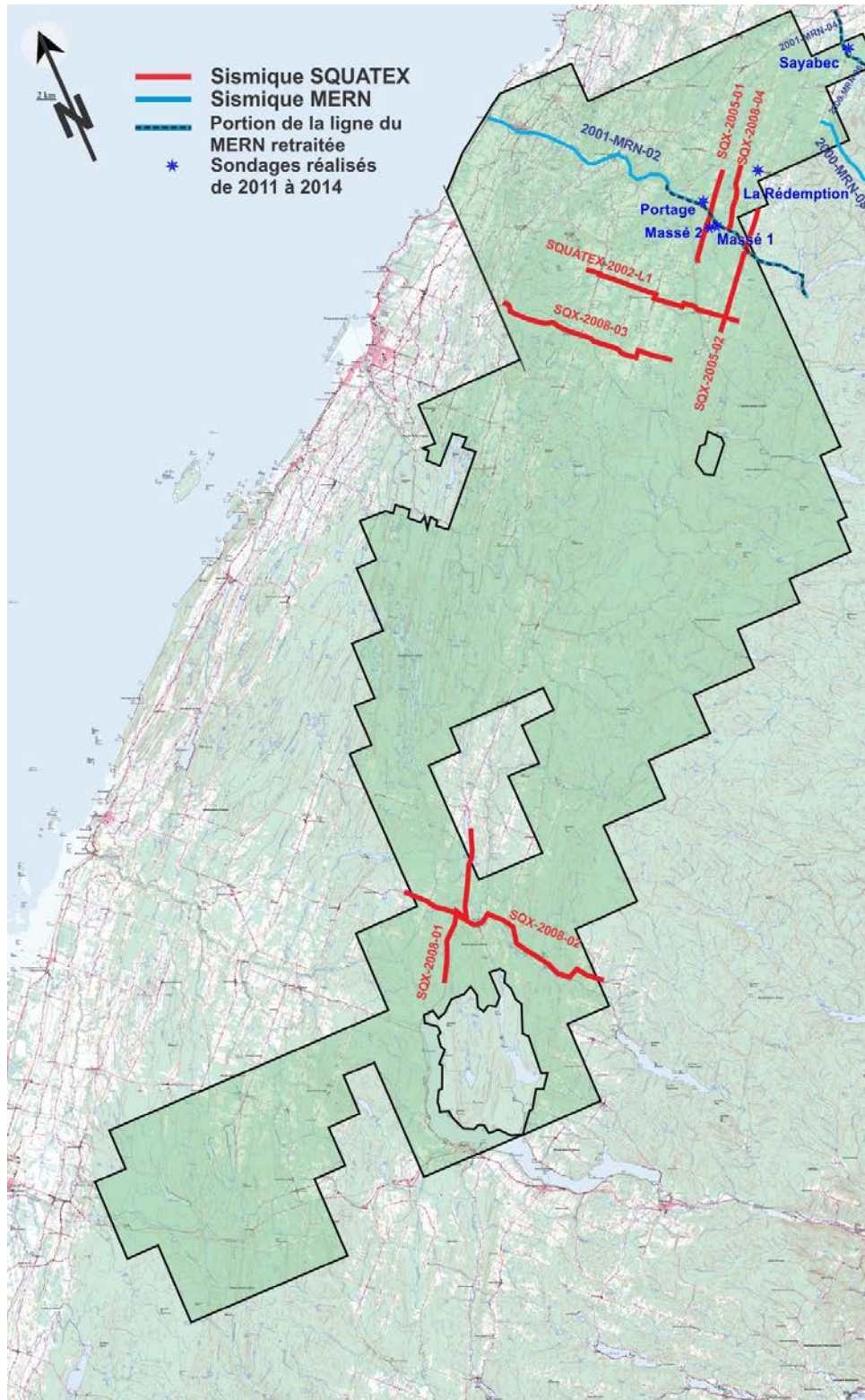


Figure 5 : Carte de localisation des lignes sismiques et des sondages 2011 à 2014 sur les permis de Squatex dans le BSL/Gaspésie

FORMULAIRE 51-101 F1: RELEVÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES ET AUTRE INFORMATION CONCERNANT LE PÉTROLE ET LE GAZ AU 31 MARS 2015, RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC

Tableau 4: Lignes sismiques acquises dans le BSL et Gaspésie

LIGNES RETRAITÉES			
LIGNE	ANNÉE D'ACQUISITION	RÉGION	LONGUEUR (km)
MRN-2001-02	2001	Riv. Métis	30.0
MRN-2001-04	2001	St-Cléophas	8.0
SOUS-TOTAL			38.0
LIGNES ACQUISES PAR SQUATEX			
SQUATEX-2002-L1*	2002	Les Hauteurs	20.0
SQX 2005-01*	2005	Ste-Jeanne	10.3
SQX 2005-02	2005	La Rédemption	9.0
SQX 2008-01	2008	St-Honoré	15.8
SQX 2008-02	2008	St-Honoré	28.0
SQX 2008-03*	2008	St-Marcellin	22.7
SQX 2008-04*	2008	La Rédemption	8.0
SOUS-TOTAL			113.8
GRAND-TOTAL			151.8

*Ces lignes de Squatex ont été retraitées en 2014 pour l'AVO

Suite à l'acquisition par le Ministère de l'Énergie et des Richesses naturelles (MERN) d'une série de profils sismiques dans la région de la Matapédia, Squatex a acquis 20 km de sismique dans la région de Squatex en 2002. Elle fut suivit de l'achat et le retraitement d'une portion des lignes MRN2001-02 et 2001-04 obtenues du MERN. L'interprétation des profils ci-haut ont montrées qu'il existait des zones anomaliques et d'intérêt dans le secteur est des permis.

Outre ces travaux, des études basées sur la télédétection spatiale, sur la géochimie, sur la gravité, sur l'aéromagnétique haute résolution et sur la géologie ont été effectués sur l'ensemble du territoire de 2005 à 2010. Elles ont permis de cibler des secteurs où le potentiel serait le plus intéressant.

Ces activités ont été suivies d'une campagne de carottages stratigraphiques réalisée en septembre 2010 sur les permis du Bas-Saint-Laurent de Squatex, à des fins de validation de l'interprétation géologique. Un total de neuf (9) carottages ont été réalisés à des profondeurs inférieures à 300 mètres qui ont permis de récupérer 1101 mètres de carotte.

Au cours du printemps 2011, deux puits d'une profondeur de 447 et 600 mètres ont été forés respectivement près de La Rédemption et sur le bord de la rivière Mitis (puits le Portage). Ils furent effectués dans le but de mieux connaître la stratigraphie au niveau du Silurien inférieur, de bien calibrer la sismique réflexion et de connaître la distribution des zones poreuses au niveau des calcaires plus particulièrement. Un des carottages de 2011 a rencontré des évidences de pétrole (huile légère de 50° API dans la Formation Sayabec/West Point).

Suite aux travaux de forages de l'année précédente, l'interprétation structurale des lignes sismiques régionales a été révisée au printemps 2012 a conduit à une localisation non loin à celle identifié en 2005 dans la région de Ste-Jeanne d'Arc situé à 2,5 km au sud du forage de Portage. Un forage du type stratigraphique a débuté en octobre 2012, le puits Squatex Massé N° 1. Ce sondage avait pour buts de mieux connaître la séquence stratigraphique de la région et de déterminer la cause de l'anomalie du type AVO (amplitude vs offset) identifié lors du traitement de la ligne MRN 2001-02 retraitée par Squatex en 2004. Ce type d'anomalie est souvent engendré par la présence d'un fluide ou de porosité.

Après plusieurs semaines de travaux, les opérations de forage ont été suspendues à une profondeur de 1710 mètres à la fin novembre 2012 dû aux conditions météorologiques difficiles. Les opérations ont repris en juin 2013 et le puits s'est terminé à 1874 mètres au niveau du grès de Val-Brillant. Après avoir traversé des séquences silteuses et calcareuses chevauchées du Sayabec et du St-Léon dont le plan de glissement est estimé à 1230 mètres, le puits a traversé la séquence silurienne en place jusqu'à la profondeur totale après avoir traversé 19 mètres de grès de Val-brillant. Un calcaire dolomitisé de 14 mètres d'épaisseur a été traversé de 1650 à 1669 mètres. Des indices de gaz furent rencontrés en cours de forage et furent échantillonnés et analysés. Le gaz est principalement constitué de méthane avec quantités mineures de butane et propane. Une zone très perméable dans un calcaire dolomitisé a été traversée le 21 juin 2013 lorsque le puits a atteint 1847 mètres où du gaz a atteint la surface; ce qui indique une zone surpressurisée. La boue a été alourdie pour contrer les venues de gaz et diminuer la pression dans le puits. La décision d'arrêter le forage et de cimenter le trou a été prise le 25 juin 2013 compte-tenu des risques de perte de contrôle du puits sans les équipements à la profondeur totale de 1874 mètres. Près de la base du Sayabec, des échantillons de carottes exhibaient de la porosité de moins de 5% à plus de 20% sur une épaisseur de 10 mètres.

En juillet 2013, Squatex a implanté le puits Sayabec N^o 1 dans la région de Sayabec dans le but de traverser les formations du synclinal du Lac Matapédia. La profondeur totale atteinte a été de 759 mètres après avoir traversé les formations siluriennes suivit de 22 mètres de roches stériles du Super Groupe de Québec. Des indices de gaz ont été observés à la base de la formation Sayabec dans une zone dolomitisée. La foreuse a quitté les lieux le 28 juillet 2013 après la cimentation et le coupage du coffrage sous la surface. Le forage a permis de conclure que le synclinal du Lac Matapédia repose directement sur le socle cambro-ordovicien et montré la présence de dolomitisation dans les calcaires du Sayabec.

Suite aux résultats positifs du puits stratigraphique Squatex Massé N^o 1, le prospect a été réévalué et a conduit à un puits de confirmation Squatex Massé N^o 2 situé à quelques 400 mètres au nord du premier sondage (Figure 6).

Le 20 septembre 2014, le sondage stratigraphique Squatex Massé N^o 2 a débuté après l'installation d'un coffrage cimenté de 210 mètres de profondeur afin de protéger la nappe phréatique. Un système de recirculation de la boue en circuit fermé a été utilisé sur le puits afin de minimiser l'effet sur l'environnement. Il est similaire à celui utilisé sur les forages de type pétrolier.

Le puits a été carotté sur toute sa longueur jusqu'à la profondeur totale de 1970,4 mètres atteinte le 28 novembre 2014. Après avoir traversé la séquence entière du St-Léon peu déformé, les calcaires de Sayabec ont été rencontrés à 1534 mètres et les grès du Val-Brillant à 1800 mètres soit, comme anticipé, plus haut que dans le puits Massé N^o 1. Le socle cambro-ordovicien n'a été traversé que sur 11 mètres et les opérations de forage ont dû être interrompues en raison de problèmes mécaniques. Une série complète de diagraphies a été enregistrée en fin de sondage. Des zones fracturées distinctes ont été rencontrées au niveau du St-Léon et du Val-Brillant. Les analyses de gaz indiquent la présence de liquide de gaz naturel (C2 à C8) de l'ordre de 100 ml/m³ sans sulfure d'hydrogène (H₂S). La présence d'huile a été observée dans les bacs à boue et les analyses exhibent une densité 19,85 °API avec moins de 1% de soufre. Le puits a été suspendu pour être testé avec essais de production au printemps 2015.

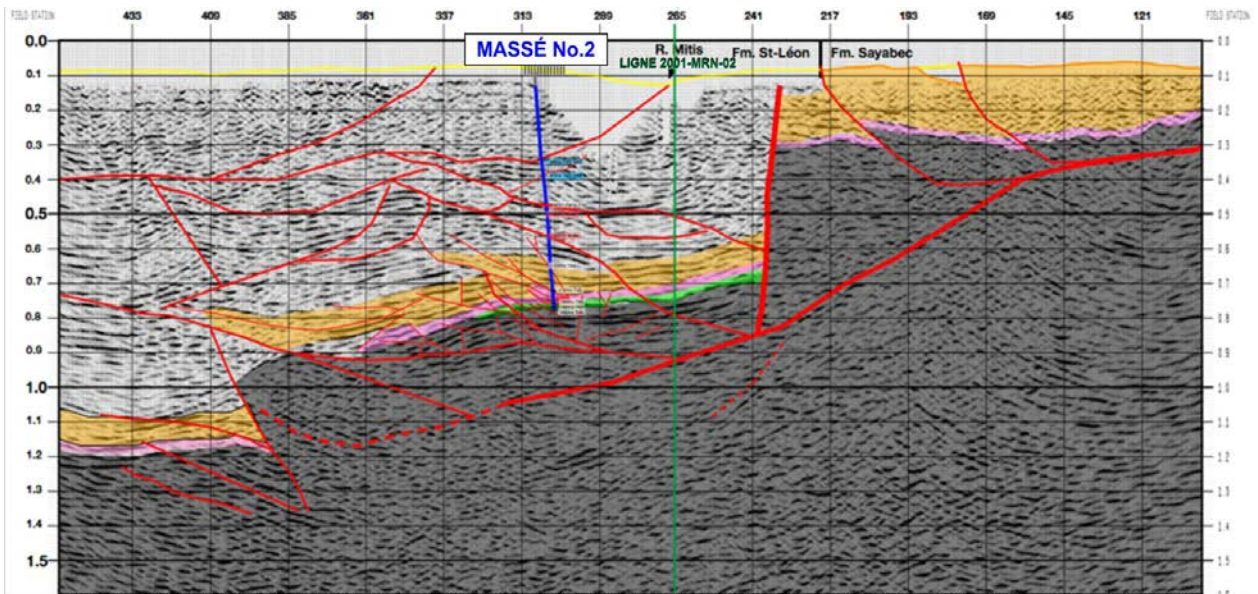


Figure 6 : Section sismique SQX-2005-01 interprétée passant par Massé N^o 2

Une réévaluation des données géoscientifiques a conduit à une interprétation plus poussée du modèle géologique, tectonique et géochimique de la région en utilisant les données des derniers forages et le traitement AVO réalisé sur les lignes sismiques. Neufs prospects ont été identifiés entre St-Anaclet et Sayabec dont 3 sont présentement retenus comme cibles privilégiées pour la poursuite de l'exploration (Figure 7).

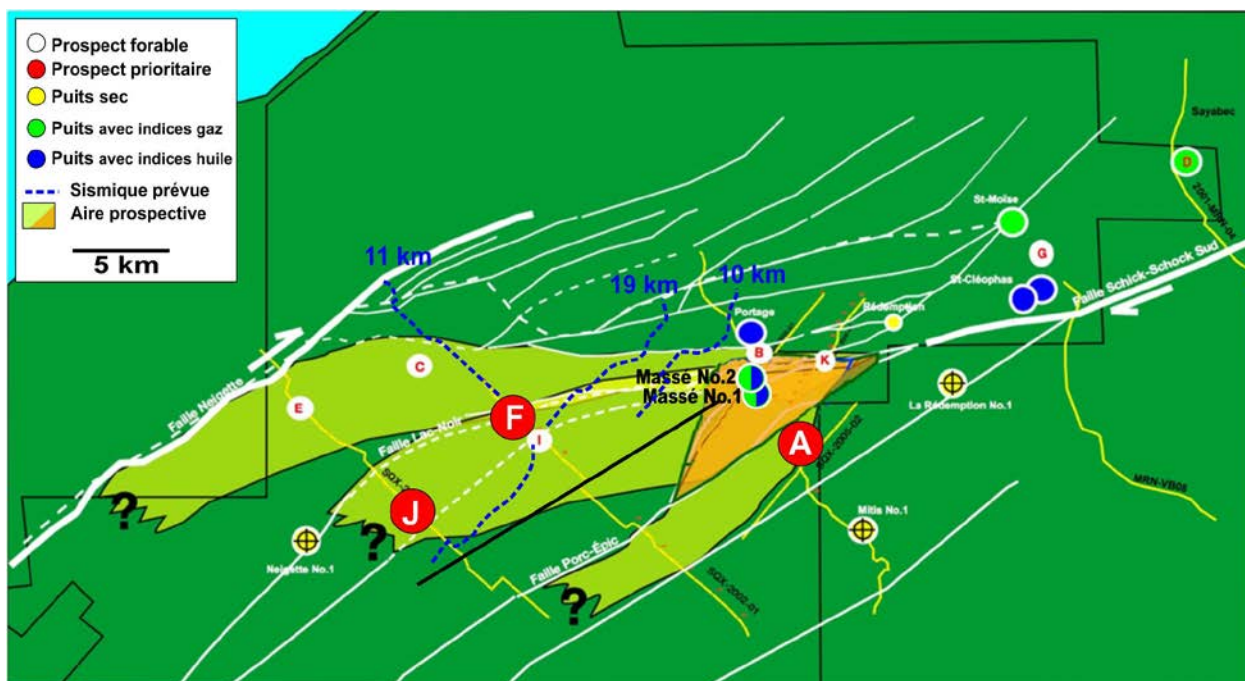


Figure 7: Cibles de forage et programme sismique prévu au programme d'exploration

6.7.3 Permis des Basses-Terres du Saint-Laurent

Squatex ne s'est impliqué dans les Basses-Terres du St-Laurent qu'à partir de 2006 afin de se consacrer à la recherche de réservoir de dolomies hydrothermales dans la plateforme ordovicienne. Squatex a acquis 12 permis de recherche totalisant 225 370 ha. Cette acquisition a été très favorable puisque cette région a été, jusqu'à la fin de 2010, la plus active et aussi la plus attrayante pour les investisseurs en raison du potentiel en gaz de shale de la Formation Utica. La figure 8 montre le périmètre des permis, la localisation des lignes sismiques acquises sur le terrain depuis 2008 par Squatex, et le forage Farnham N^o 1 effectué en 2009. Le tableau 5 montre la liste complète des lignes sismiques acquises par Squatex.

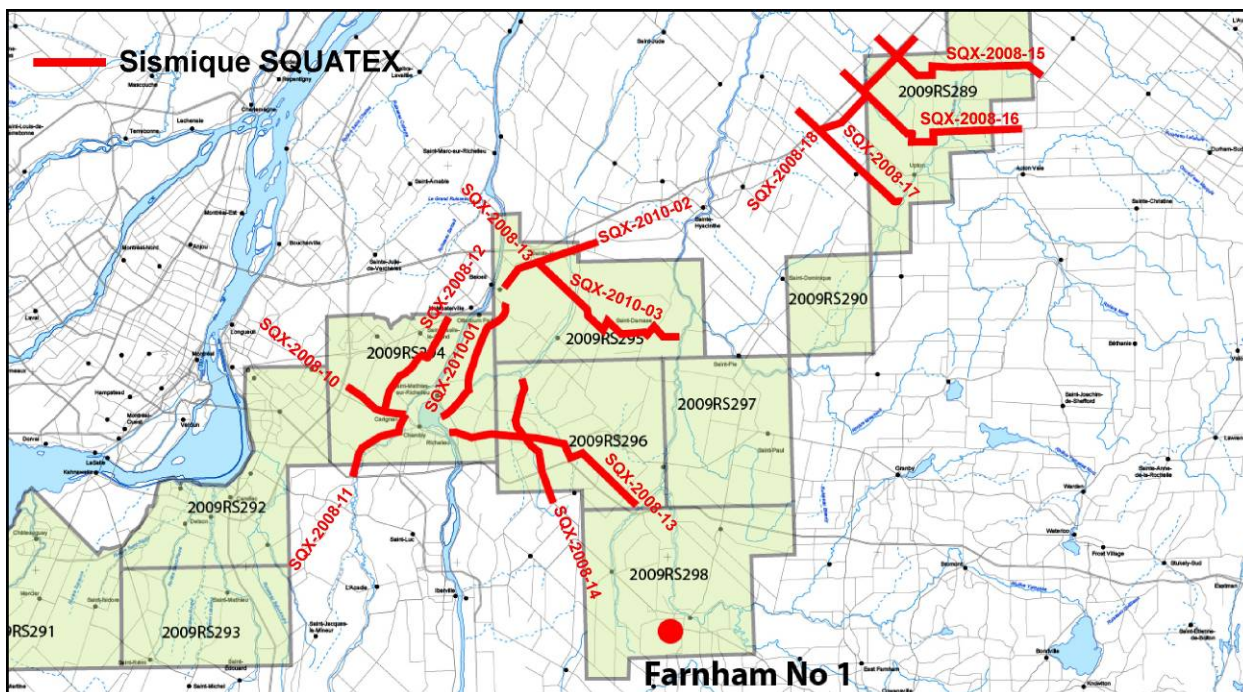


Figure 8 : Localisation des lignes sismiques de Squatex et du puits Canbriam Farnham N^o 1 sur les permis de Squatex dans les Basses-Terres

Tableau 5: Lignes sismiques acquises dans les Basses-Terres du St-Laurent

LIGNES ACQUISES PAR SQUATEX DANS LES BASSES-TERRES			
LIGNE	ANNÉE D'ACQUISITION	RÉGION	LONGUEUR (km)
SQX-2008-10	2008	Chambly	6.72
SQX-2008-11	2008	Chambly	8.44
SQX-2008-12	2008	Chambly	11.42
SQX-2008-13	2008	Chambly	20.64
SQX-2008-14	2008	Chambly	12.92
SQX-2008-15	2008	Ste-Hélène	18.26
SQX-2008-16	2008	Ste-Hélène	21.40
SQX-2008-17	2008	Ste-Hélène	11.62
SQX-2008-18	2008	Ste-Hélène	13.72
SQX-2010-01	2010	Beloil	13.20
SQX-2010-02	2010	Beloil	8.70
SQX-2010-03	2010	Beloil	18.10
TOTAL			165.14

Suite à l'affermage des permis à Petrolympic Ltd, un relevé de 9 profils sismiques totalisant 125 km a été effectué dans les régions de Chambly et Ste-Hélène.

Une entente d'affermage et d'opérations conjointes est conclue en novembre 2008 entre, Squatex, Petrolympic Ltd et Canbriam Energy Inc. de Calgary, sur les permis 2009RS294 à 298. Dans le cadre de l'entente, Canbriam a effectué un relevé aéromagnétique pour ensuite forer le puits Farnham N^o 1 (A-271). Ce forage a atteint une profondeur totale de 2507 mètres après avoir traversé une épaisse séquence de Lorraine et touché l'Utica à 1987 mètres. Le Trenton a été rencontré à 2332 mètres. Des indices de gaz ont été observés et le puits a été complété et suspendu en 2009. Au 31 mars 2015, 60% d'intérêts entre la surface et le toit du Trenton sur un bloc de 8,000 Ha dans les permis 2009RS296 et 2009RS298 sont maintenant détenus par Canbriam. Squatex conserve toujours un intérêt de 70% en-dessous du Toit du Trenton.

Une campagne d'échantillonnage géochimique a été effectuée par Squatex sur une superficie de 10 km² dans les permis 2009-RS291 à 293 situés au sud de Montréal, puis a enregistré trois autres profils sismiques (40 km) dans le secteur de Chambly et de Ste-Hyacinthe.

Depuis, et jusqu'à la fin du présent exercice se terminant le 31 mars 2015, les activités ont été réduites au minimum, vu la situation créée par la levée des obligations de travaux statutaires, les problèmes reliés à l'obtention d'un permis des opérations de parachèvement et de stimulation et la faiblesse du prix du gaz en Amérique du Nord. Suite à la décision de Canbriam et ses partenaires d'abandonner le puits A-271, le terrain a été décontaminé à la satisfaction du MDDEFP et un bouchon de ciment a été injecté dans le puits en 2011. Le MERN a émis une autorisation de fermeture définitive le 11 juillet 2014 qui fut reçue par Squatex le 15 décembre 2014. Au 31 mars 2015, les travaux de fermeture n'avaient pas encore été complétés. Il ne reste qu'à injecter un deuxième bouchon de ciment et à couper le coffrage à 2 mètres sous la surface avant d'enlever la tête de puits.

6.7.4 Activités en cours et prévues

Suite aux résultats encourageants des deux derniers sondages dans la région du Canton Massé et à la réévaluation des données géoscientifiques, Squatex entend poursuivre ses efforts d'exploration sur ses permis du Bas St-Laurent/Gaspésie et, pour ce faire, elle est à la recherche de financement. Quelques neuf sites de forage ont été identifiés dont trois sont considérés comme prioritaires pour la prochaine phase de travaux.

Dans les Basses-Terres du St-Laurent, le permis d'abandon définitif pour le puits de Farnham a été émis en 2014. Les opérations reliées à d'abandon sont donc autorisées et pourront probablement être exécutées en 2015. Aucune autre activité n'est prévue en raison de la levée des obligations de travaux statutaires, de la situation actuelle et de la faiblesse du prix du gaz en Amérique du Nord.